

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Sommaire :

PAGE 2

- Le collectif académique
- Joindre le SNES

PAGE 3

- Mutations
- Remplacements

PAGE 4

- Avec le SNES
- Se syndiquer

28 septembre

Grève

nationale unitaire

FSU, UNSA, SGEN-CFDT,

FERC-CGT, FAEN

Manifestations

dans chaque département

Ensemble, exigeons d'autres choix pour l'Education

Petites phrases lâchées çà et là dans les médias, « palmarès » de la violence dans les établissements, carte scolaire, voilà bien une curieuse façon de traiter les problèmes de l'Education Nationale. Cela a au moins « le mérite » de masquer tous les problèmes de la rentrée.

A nous de porter publiquement les vraies questions, de montrer comment le gouvernement a décidé de démolir l'Education Nationale.

Cela, visiblement, personne ne le fera à notre place !

Défendre nos statuts et nos carrières ne relève pas, comme certains voudraient le laisser croire, d'un « corporatisme frileux » ; c'est tout simplement défendre les fondements d'une fonction publique d'Etat, seule garante de l'égalité de traitement pour tous les élèves et les personnels.

Revendiquer une programmation des recrutements, c'est affirmer une volonté de maintenir et d'améliorer le Service Public d'Education, d'être en dehors des fluctuations idéologiques de nos gouvernants ; c'est se préoccuper de l'avenir.

Dénoncer les 12 000 suppressions de postes de personnels enseignants et d'éducation ces deux dernières années, (27 000 depuis 2003 !) alors que d'après les chiffres mêmes du ministère seul 1/3 de ces suppressions seraient « justifiées » par la baisse d'effectif, le non-remplacement d'un départ à la retraite sur 2 (ça, c'est du « dégraissage » !) c'est montrer la réalité de la politique menée.

Refuser la balkanisation de l'E.N par la multiplication des expérimentations locales, qu'elles soient de gestion ou de contenus, c'est garantir les droits de chacun, c'est défendre un même droit, partout et pour tous, à un enseignement de qualité.

Refuser le collège qui se dessine à travers la mise en place du socle commun et des PPRE, c'est affirmer une réelle ambition éducative pour tous les élèves.

Refuser la mise en place de conseils pédagogiques, les remplacements « de Robien » comme refuser le nouveau mode d'attribution de la hors-classe, c'est se battre pour des règles de gestion nationales, contre la pression de hiérarchies locales, ciblant chacune ses propres priorités.

Refuser la loi Fillon-de Robien, c'est refuser un enseignement au rabais, une école à plusieurs vitesses.

Exiger une autre politique pour l'Education, c'est exiger des choix ambitieux pour nos élèves, tournés vers l'avenir, pour lesquels nous avons des propositions cohérentes et précises.

En se mobilisant massivement lors de la grève nationale unitaire du 28 septembre, en agissant dans chaque établissement, en interpellant les parents, les élus, l'opinion publique, en préparant dès maintenant une nouvelle action nationale de grande ampleur, notre profession a les moyens à la fois de dénoncer les conséquences catastrophiques des choix éducatifs faits depuis 2003 et d'investir le débat politique sur l'Education en portant au plus haut niveau l'exigence d'une autre politique pour la jeunesse, le Service Public d'Education et pour ses personnels.

Frédérique THONNAT
Bernard DUFFOURG

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue

MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Presse - Montpellier CT

LE COLLECTIF ACADÉMIQUE

Bernard DUFFOURG

Secrétaire général
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels (agrégés)
Publications. Lycées
Formation syndicale

Frédérique THONNAT

Secrétaire générale
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels (certifiés, AE)
Publications. IUFM. Collèges

Sébastien BADET

Siège en CAPA
Personnels non-titulaires
Animation de la vie syndicale

Florence DENJEAN-DAGA

Siège en CAPA
Gestion des personnels (Certifiés, AE)
Mutations, carrières

Brigitte GELY

Siège en CAPA
Gestion des personnels (TZR,
Non-Titulaires)
Disponibilités, congés. Montpellier-Snes

Bertrand HUMEAU

Siège en CAPA
Informatique, Site Internet

Jean JOURNET

Gestion des personnels (reclassements,
retraites, congés, disponibilités)

Thierry JOUVE

Siège en CAPA, CTPA
Gestion des personnels (retraites)
Gestion des postes
Collèges. Animation de la vie syndicale.
Formation syndicale

Raymond LABORIE

Trésorier
Siège en CAPA, CACFC
Enseignements technologiques
Trésorerie, informatique
Formation continue

Claude MATAN

Siège en CAPA, CAPN
Gestion des personnels (certifiés, AE).
Mutations, carrières.
Problèmes financiers

Jean-Pierre MELJAC

Siège en CAPA, CACFC, CAEN
Gestion des personnels (agrégés, réadaptation)
Lycées. Politique scolaire. Trésorerie.

Marc MOLINER

Siège en CAPA
IUFM

Arnaud ROUSSEL

Siège en CAPA
Collèges

Françoise SUREDA

Siège en CAPA
Gestion des personnels (documentalistes)

Valodia TORREILLES

Gestion des personnels (agrégés)

RESPONSABLES DE CATÉGORIES

Agrégés : Valodia TORREILLES, Bernard DUFFOURG, J. Pierre MELJAC

Certifiés : Claude MATAN, Florence DENJEAN-DAGA, Brigitte GELY

Conseiller d'orientation :

Suzanne BULTHEEL.
Siège en CAPA

Conseillers Principaux d'Education :

M. Alice BELLIN, Elsa DUTHEIL
Siègent en CAPA

MI-SE : Patrice HERNANDEZ

Siège en CPC

Retraités : Pierre ANTONINI

Aides Educateurs : Raymond MARTIN

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Jean-Pierre MELJAC, Joël ILLES, Bernard DUFFOURG, Raymond LABORIE, Elisabeth CASSOU-BARBIER

Collèges

Arnaud ROUSSEL, Thierry JOUVE, Sébastien BADET

IUFM

Marc MOLINER

Mutations – Carrières - Emploi

Claude MATAN, Florence DENJEAN-DAGA, Brigitte GELY, Jean JOURNET

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU,
Christophe QUITTET

JOINDRE LE SNES

LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier
Tel : 04 67 54 10 70
Fax : 04 67 54 09 81
e-mail : s3mon @ snes.edu
Site Internet : www.montpellier.snes.edu

**Permanences tous les jours :
9h - 12h et 14h - 17h30
et le samedi matin 10h - 12h.**

**Une permanence CPE a lieu à Nîmes
le lundi après-midi, dans les locaux
du S2 du Gard, 26 bis rue Becdelièvre
30 000 Nîmes tel : 04 66 36 63 54**

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Aude : Gilbert SARTORE,
Henri GUARINOS
22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tel/Fax : 04 68 25 99 48
Permanences : Lundi et vendredi de 14 à 17 h,
et mercredi matin tous les quinze jours.

Gard : Thierry JOUVE, Bertrand HUMEAU, Florence THIEBAUT, Marie LEGAL
26 bis rue Becdelièvre, 30 000 Nîmes.
Tel : 04 66 36 63 54 - Fax : 04 66 36 63 55
Permanences : lundi de 14h à 18h, mardi de 10h à 11h30, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Hérault : Raymond MARTIN, Stéphane MONTAZEAUD, Elisabeth CASSOU-BARBIER, Sébastien BADET
FSU – 474 Allée Henri II de Montmorency
34 000 Montpellier
Tel/Fax : 04 67 15 58 52
Permanences : vendredi après-midi de 14h 30 à 17 h.

Lozère : Joël ILLES, Hervé FUMEL,
FSU la Chicanette, rue des Ecoles
48000 Mende.
Tel : 04 66 65 39 79 et 04 66 65 14 60

P.O. : Anne-Marie DELCAMP, Marc MOLINER, Gérard GIRONELL,
18 rue Condorcet, 66000 Perpignan.
Tel : 04 68 66 96 51 - Fax 04 68 50 32 31
Permanences : Mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14h30 à 17h30. Lundi et vendredi sur R.D.V.

MUTATIONS

MOUVEMENT INTRA TOUJOURS DIFFICILE

2006 consacre la disparition depuis deux ans du cadrage national pour le mouvement intra : les recteurs sont totalement maîtres des règles. Les disparités entre académies ne cessent de se creuser et il faut, au niveau national comme dans chaque académie, lutter pour éviter la remise en cause de certains acquis et le déséquilibre des barèmes. Les conséquences de ces choix, aggravées par les suppressions de postes, diminuent sensiblement les possibilités de mutation et remettent en cause, pour les collègues, certaines stratégies à long terme avec la suppression des bonifications ZEP, liée à un abandon progressif de la politique ZEP, avec la suppression des bonifications TZR qui nie leur spécificité et la mise en place de très fortes bonifications de sortie d'APV.

Notre souci a été de faire respecter certains équilibres, afin de prendre en compte équitablement les situations les plus diverses et permettre au plus grand nombre de pouvoir accéder à la mutation :

- Limitation du poids des bonifications de sortie APV tout en leur conservant une importance liée à l'exercice difficile dans ces établissements
- Obtention pour une année de plus des bonifications transitoires ZEP
- Maintien des bonifications TZR acquises au 1 / 09 / 04
- Prise en compte pour les rapprochements de conjoint de tous les enfants
- Maintien de la prise en compte de la première année d'ancienneté

Faire vivre le paritarisme demeure un enjeu majeur pour nous tous, que ce soit par nos propositions lors des discussions concernant la note de service ou celles pendant les opérations du mouvement. Le travail des commissaires paritaires SNES a permis de nombreuses corrections de barèmes (plus de 25%) et des améliorations notables du projet de mouvement de l'administration (selon les disci-

plines, 20 à 50% de mutations non prévues dans ce projet ont ainsi pu être réalisées), toujours dans le respect des barèmes.

Le mouvement 2006 s'est tenu dans un contexte difficile, identique à celui de 2005 : suppressions nombreuses de postes et donc mesures de carte scolaire importantes, alors même que les effectifs ne les justifiaient pas. Par conséquent les barres départementales restent élevées dans une grande majorité de disciplines. La multiplication, dans toutes les disci-

plines, des postes avec complément de service installe l'instabilité et la précarité, y compris donc des titulaires. On assiste ainsi peu à peu à la remise en cause totale de la notion de poste. Quant aux postes « *ambition-réussite* », nombre d'entre eux sont restés vacants à l'issue du mouvement. Ils sont donc loin d'attirer les collègues qui sentent bien les dangers de ce type de dispositif.

FLORENCE DENJEAN-DAGA
CLAUDE MATAN

REPLACEMENTS

TOUJOURS PLUS !

On connaissait déjà les affectations sur 2 à 3 établissements, au fin fond d'une ZR, ou dans une matière « *connexe* ».

On avait déjà eu les remplacements en zone « *voisine* », à 250 km, les affectations en Lp pour les STT et STI, les retards de paiement d'ISSR, les remplacements qu'on devait abandonner en plein milieu pour « *couvrir un BMP vacant* », la suppression des bonifications TZR au mouvement. On avait inauguré l'an dernier, dans quelques établissements l'appel du matin pour remplacement au pied levé à la « *de Robien* » ou les essais d'annualisation du temps de remplacement des TZR rattachés. On avait eu droit aussi à la tentative d'envoyer des TZR des P.O. en Andorre, hors de France, contre leur gré.

On croyait avoir tout vu. Mais non ! Chaque rentrée apporte aux TZR son lot de joyeuses surprises. La plus drôle : l'académie de Montpellier, à force d'en « *reconvertir* », risque de manquer de TZR en physique appliquée. La moins drôle : être affecté en Lp, surtout quand on est néo certifié et qu'on attend sa première inspection. Mais la plus grande nouveauté de la rentrée 2006-

2007, ce sont les affectations à l'année hors zone, au 1^{er} septembre, avec rattachement hors de la zone, donc perte du rattachement dans la zone dont on est titulaire et pas de droit aux ISSR. Il y a pourtant 2 arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Nantes qui rappelle le droit pour les Tzr à un rattachement administratif dans leur zone (décret 99-823 du 17/09/99).

De rentrée en rentrée, on se rapproche du prototype de prof dont rêve notre ministère : postes, salaires et horaires variables, pluri-valence. Mais les TZR ont encore quelques défauts : ils sont moins souples que les vacataires et contractuels et ils coûtent plus cher. Vivement dans deux ans, ce sera beaucoup plus simple : avec la diminution des postes aux concours de recrutement de certifiés et agrégés, il n'y aura plus assez de titulaires et il n'y aura plus qu'à recruter des non-titulaires au coup par coup en les payant au lance-pierre.

Face à ces dérives inquiétantes, non seulement pour le statut et les conditions de travail des TZR, mais plus globalement, pour tous les collègues, car elles portent atteinte à nos statuts (droit au poste, temps de travail, respect

Suite page 4

des qualifications...) il faut réagir et vite.

Depuis la rentrée, nous multiplions les interventions à tous les niveaux du rectorat. Mais cela ne suffit pas ! **Faisons de la grève unitaire du 28 septembre une journée d'action et de défense de nos statuts, de nos métiers.**

Tous ensemble, titulaires en poste ou en zone, non-titulaires, exigeons l'ouverture de postes en nombre suffisant aux concours de recrutement, battons-nous pour exercer notre métier dans la dignité, pour l'école d'aujourd'hui, pour l'école de demain.

B. GÉLY

SE SYNDIQUER

Si vous étiez syndiqué(e) au SNES en 2005-2006 vous venez de recevoir votre bulletin d'adhésion pré-imprimé ; il suffit d'y apporter les modifications éventuelles et de le remettre au responsable ou au trésorier de votre S1 (ou à défaut l'envoyer au S3) accompagné du règlement de la cotisation.

Si vous n'étiez pas adhérent (e) au SNES l'an dernier, ou si vous avez égaré (ou n'avez pas reçu) le bulletin d'adhésion pré-imprimé, demandez un bulletin d'adhésion au responsable SNES de votre établissement (ou au S3), remplissez le soigneusement, et remettez-le-lui (ou à défaut envoyez le au S3), accompagné du règlement de votre cotisation.

Vous pouvez régler le montant de votre cotisation par chèque ou par prélèvement fractionné en 3 fois ou 5 fois (attention les frais de prélèvement, dans ce cas, seront plus élevés, d'environ 1.50 €).

Paiement fractionné : si vous avez payé votre cotisation 2005-2006 en paiement fractionné, il n'est pas nécessaire de joindre un nouveau RIB ou RIP, sauf si votre numéro de compte a changé ou si vous êtes nouveau dans l'académie.

AVEC LE SNES

Pour le Service Public d'Education

Pour notre métier et nos carrières

Pour un enseignement de qualité pour tous les jeunes

Depuis 4 ans, le ministère et le gouvernement multiplient les attaques contre le 2nd degré, contre nos statuts et nos carrières : remise en cause à la fois des conditions d'exercice et du sens même de notre métier, loi Fillon-de Robien, suppressions massives de postes en établissement (27000 depuis 2003), aux concours de recrutement et dans l'encadrement éducatif, dont nous subissons quotidiennement les conséquences...

Chacune de ces attaques, chacune de ces remises en cause, ont trouvé, face à elles, l'opposition résolue du SNES et de la FSU, qui ont permis de construire de très fortes mobilisations de notre profession. Face à cette politique de casse de notre Service Public, notre profession a, plus que jamais, besoin d'un syndicat fort, déterminé à la défendre, collectivement et individuellement, et à défendre le Service Public, capable de la rassembler, efficace dans ses actions et dans ses interventions, capable d'opposer des propositions crédibles et constructives pour un autre politique éducative, pour une réelle ambition pour la jeunesse, le système éducatif et ses personnels.

Si vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois, ou si votre numéro de compte a changé, ou si vous êtes nouveau dans l'académie, joignez un RIB ou un RIP et l'autorisation de prélèvement à votre bulletin d'adhésion.

Vous recevrez dans quelques semaines votre nouvelle carte d'adhérent, accompagnée du justificatif d'adhésion : ne l'égaré pas, vous devrez le joindre à votre déclaration de revenus.

Pour cela, vous pouvez compter sur le SNES, une force au service de notre profession :

Avec 70 000 adhérents, il est le principal syndicat de la FSU, elle-même première fédération de l'Education Nationale et de la Fonction Publique d'Etat.

Le SNES dans notre académie, 3500 syndiqués, 250 sections organisées ou correspondants dans chaque établissement, 54 commissaires paritaires, dans toutes les catégories (agrégés, certifiés, Cpe, Cop, Mi-Se).

Des publications régulières adressées à tous les adhérents : l'US, publication nationale ; Montpellier-Snes, publication académique ; ainsi que des publications départementales.

Des permanences, au S3 (tous les jours, y compris le samedi matin) et dans les S2.

Le SNES c'est aussi l'organisation régulière de réunions statutaires qui vous associent pleinement à la vie et à l'action syndicale, de stages syndicaux, ainsi que des collectifs de travail et de réflexion spécifiques.

Renforcez-le, renforcez son action, par votre adhésion, en vous associant à la vie syndicale de votre établissement.

B. DUFFOURG

Attention : pour bénéficier de la réduction d'impôt dans la prochaine déclaration de revenus (66% du montant de la cotisation), votre (ré)adhésion doit avoir été enregistrée avant le 31 décembre 2006.

Pour être mieux informé(e), n'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail personnelle sur votre bulletin d'adhésion.

R. LABORIE – J.P. MELJAC